



## TVA et facture électronique

-----  
Par Busby

Bonjour,

Exposé :

En octobre 2021, j'ai acheté un F1 dans une résidence étudiante et j'ai profité de la loi Censi-Bouvard. Je l'ai payé hors TVA

1) J'ai un bail commercial avec Magori en cours

2) Trimestriellement Magori verse sur mon compte bancaire le montant TTC des loyers moins frais administratifs.

3) Je déclare et paie la TVA trimestriellement selon leur facture.

Questions :

1) Sur combien d'années dois-je payer la TVA sur les encaissements des loyers.

2) Pour éviter de payer la TVA trimestriellement, puis-je demander à changer de régime et rembourser la TVA encore due. Si oui comment se fait le calcul

3) N'émettant aucune facture et recevant uniquement le loyer de Magori, dois-je opter pour la facturation électronique ?

Avec mes remerciements